

Marseille, le 19 mars 2020

## **Crise sanitaire du COVID-19 : le désarroi et l'inquiétude des Services d'Aide et de Soins à Domicile**

Les structures des services à domicile affichent depuis le début de la crise sanitaire leur entière implication dans la réalisation de leurs missions auprès des personnes fragiles. Aujourd'hui, elles lancent un cri d'alarme face aux difficultés rencontrées et expriment leurs inquiétudes face à une situation qui va se détériorer avec des cas de COVID-19 de plus en plus nombreux. Les premiers signaux ne sont pas encourageants. Face aux difficultés, doivent-elles imaginer un arrêt complet des activités ? Afin de se préparer au mieux à la vague de cas graves qui va se déverser sur le domicile, elles attirent l'attention de l'ensemble des acteurs, dans un esprit de coopération et de responsabilité, exigé par la situation.

Les structures doivent assurer la continuité de services afin de répondre aux besoins d'accompagnement médico-sociaux nécessaires à la préservation de l'état de santé global des personnes vulnérables et participer au maintien de la vie économique à très court-terme. Elles saluent ainsi les initiatives prises jusqu'à présent par les différentes institutions (Etat, ARS, Région, Départements, etc.) et attendent leur mise en œuvre effective. Pour l'heure, celles-ci restent insuffisantes dans la prise en compte des conditions indispensables pour la réalisation de leur mission avec du matériel adéquat et plus particulièrement les masques.

Sur le terrain la situation est dramatique à plusieurs niveaux :

Au domicile, d'abord :

- Les bénéficiaires sont inquiets et refusent souvent les interventions alors même que celles-ci leurs sont vitales (dépendance grave, maladies chroniques, etc.) ;
- Les familles font pression sur les structures et évoquent une « *mise en danger* » de leurs proches, sans signaux objectifs.

Dans les structures, ensuite :

- La « pénurie » de salariés se renforce. Inquiets de leurs conditions de travail et pour leur sécurité, ils se désengagent (augmentation des arrêts maladie, absentéisme, menaces, droit de retrait, etc.) ;
- Les salariés qui souhaitent travailler se voient refuser la garde de leurs enfants par certaines écoles ;
- Si les services se sont réorganisés pour assurer uniquement les prestations vitales au domicile, sans soutien, cette nouvelle organisation sera mise en danger dans les jours qui viennent ;
- Les autres acteurs de la prise en charge risquent d'être rapidement saturés, ce qui aggravera la situation.

Les dirigeants des structures comprennent et partagent pleinement ces inquiétudes des bénéficiaires et des salariés.

Pour toutes ces raisons les services d'aide et de soins à domicile demandent à être reconnus comme des maillons indispensables de la chaîne de solidarité contre le COVID-19. A ce titre, ils demandent à être écoutés et équipés de la même façon que le personnel soignant.

- Comment assurer la protection de leurs salariés afin qu'ils assurent les prestations auprès des publics fragiles dans les meilleures conditions ?
- Comment protéger les bénéficiaires dépendants de leurs interventions ?
- Comment obtenir des masques de protection, en quantité suffisante, dans les meilleurs délais ?
- Comment réellement bénéficier des solutions de garde mises en place pour les personnels essentiels ?

A ces questions s'ajouteront ultérieurement des questions économiques (trésorerie, paiement des salaires...). Aujourd'hui, la priorité porte sur la concentration des efforts pour gérer l'urgence absolue qui se profile au domicile des plus fragiles d'entre nous !

Le Pôle Services à la Personne, en tant que réseau régional, poursuit sa mission de soutien à toutes les structures du secteur qui vivent des moments difficiles et cherchent des solutions pour assurer la continuité de leurs activités. La reconnaissance de leurs besoins garantira une continuité de l'aide et de soins à domicile et éviter l'engorgement du milieu hospitalier.

***A propos du Pôle Services à la Personne – Provence-Alpes-Côte d'Azur - [www.psppaca.fr](http://www.psppaca.fr)***

Le Pôle est un cluster unique en France. Depuis 2007, le Pôle rassemble en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 66 adhérents. Il s'agit d'organisations sanitaires, sociales, médico-sociales et de services à la personne qui travaillent ensemble à la construction d'un parcours de soins et de services aux domiciles, dans une logique de coopération et de coordination des acteurs.

Le réseau représente sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- 19 000 emplois
- 18,8 millions d'heures réalisées à domicile
- 90 000 bénéficiaires des prestations, dont 70 % publics fragiles et dépendants.

**Contact presse :**

Fahrudin Bajric – 04 91 31 10 24 – [fahrudin.bajric@psppaca.fr](mailto:fahrudin.bajric@psppaca.fr)

## Co-signataires



SARL MARGOT



A.P.A.Q Service à la Personne



Aide à domicile  
Six-fournais



Alain SIKSIK  
Gérant  
06 66 87 47 13  
direction@esad-toulon.fr  
www.esad-toulon.fr

E.S.A.D  
Pour vous et chez vous  
411 avenue Pierre Loti  
83000 TOULON



VAMA'DOM

Senior Compagnie  
Plus qu'une aide, une compagnie

Association  
Objectif  
Domicile, Fréjus



vitalliance  
Service professionnel d'aide à domicile



amicial  
Votre service d'aide à domicile

Général Services